

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 1^{er} décembre 2025



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**

**N°310/2025
ARRETE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION**

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Compte tenu du marché de Noël organisé les 05, 06 et 07 décembre 2024 sur la place Roger Salengro à ANNAY et de son installation.
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour la sécurité des administrés et pour le bon déroulement de la manifestation,

ARRETONS

Article 1^{er} :

Des mesures de restriction de circulation seront appliquées pendant la période du 03 Décembre 2024 8h au 08 Décembre 2024 16h30 au niveau de la Place Salengro pour permettre l'installation et le bon déroulement du marché de Noël.

Article 2 :

La circulation et le stationnement des véhicules, à l'exception du petit train, et des cycles seront interdits.

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
 - Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
 - Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Yves TERLAT

